



École Saint-Barthélemy
7081, avenue des Érables
Montréal, Québec, H2E 2R1
Téléphone : (514) 596-4858
<http://st-barthelemy.csdm.ca>



**LISTE DES CAHIERS D'ACTIVITÉS
ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019
1^{re} année**

Matériel scolaire

Mathématiques - Numérik cahiers A et B (Éd.ERPI)	18,00 \$
Calypso (calligraphie cursive 2) (Éd. Chenelière)	10,50 \$
Impressions réalisées à l'école- Cahier Itinéraire- français lecture	15,00 \$
Impressions réalisées à l'école- Traces d'études	8,00 \$
Impressions réalisées à l'école- Mathématique	4,00 \$
Impressions réalisées à l'école- Français	4,00 \$
Impressions réalisées à l'école- Éthique culture et religieuse	4,00 \$
Tableau blanc effaçable	3,00 \$
Cahiers de calligraphie	5,00 \$
Carton référentiel « Raconte-moi les sons »	1,50 \$
Total du matériel scolaire :	<u>73,00 \$</u>

Prévoir un montant supplémentaire pour les sorties éducatives qui pourrait vous être facturé en cours d'année.

***Total sans contribution volontaire Génie Arts de 15,00 \$: 73,00 \$**

Total avec contribution volontaire Génie Arts de 15,00 \$: 88,00 \$

** Cette approche vise à créer et à entretenir des partenariats scolaires novateurs centrés sur les arts pour pousser les limites de l'éducation, redéfinir l'environnement scolaire et réimaginer le succès des élèves.*

Modalités de paiement

Vous devez venir régler les frais de votre enfant, **par chèque au nom de l'école Saint-Barthélemy** du **mardi 14 août au 21 août 2018 entre 8h00 et 14h30** et du **mercredi 22 août au vendredi 14 septembre de 7h50 à 11h35 et de 12h35 à 15h30.**

Prenez note que les paiements se font seulement au pavillon Sagard, au 7400 rue Sagard.

Crédit et débit acceptés

Le code de vie et les cahiers d'activités seront remis à votre enfant à la rentrée.

*<http://st-barthelemy.csdm.ca/programmes/geniearts/>

Approuvé par le conseil d'établissement le 19 juin 2018



EFFETS SCOLAIRES À SE PROCURER POUR LE DÉBUT DES CLASSES

Quantité	Description
1	Petit cahier de projets 32 pages, ½ interligné-pointillé
2	Étuis à crayons grand format à 2 compartiments et fermetures à glissière (pas de boîte en plastique (pas d'étuis à trois trous)) (Étui 1, Étui 2)
2	Ensembles de 24 crayons de couleur de bois déjà taillés (nom de l'enfant sur chaque crayon) PAS DE BOÎTE DE 48 (1 boîte dans Étui 2)
1	Ensemble de 16 crayons marqueurs en feutre (étui 2) + 1 ensemble de 8 crayons marqueurs feutres pointe large.
1	Taille-crayons avec contenant vissé (étui 1)
3	Gommes à effacer blanches (étui 1)
3	Bâtons de colle blanche 40 gr chacun (étui 1)
1	Paire de ciseaux à bouts ronds (attention ciseaux gauchers) (étui 1)
3	Boîtes de 12 crayons à la mine <u>2HB</u> (pas de pousse-mine) les identifier et les tailler
2	Marqueurs pointe-fine effacement à sec
12	Duo-tangs en carton (3 verts, 2 bleus, 2 jaunes, 2 rouges, 3 oranges) SANS Pochette SVP respectez les couleurs demandées
2	Duo-Tangs en carton rouge plastifié à 3 trous avec pochettes (pas en plastique)
1	Grand sac d'école solide (sac à dos)
10	Pochettes protectrices à 3 trous NON IDENTIFIÉES
1	Album de coupures de 30 feuilles, 30,5 x 25,4 cm
1	POUR L'ÉDUCATION PHYSIQUE : Vêtements obligatoires : souliers de course, chandail à manches courtes et short (identifiés au nom de l'enfant). Obligatoire 1 sac en tissu robuste (45 cm x 30 cm) bien identifié et fermé par un cordon
2	Boîtes de mouchoirs (facultatif)

Il est possible que du matériel soit à renouveler pendant l'année scolaire.

PROFITEZ DES RABAIS DE LA RENTRÉE!

Nous vous invitons à choisir des produits de qualité afin d'éviter les bris fréquents et les achats subséquents en cours d'année.

N'hésitez pas à récupérer les effets scolaires de l'an passé.

Ex. : ciseaux, taille-crayons, étui...

MERCI de bien identifier TOUS les articles au nom de votre enfant dès la rentrée!

RENTRÉE SCOLAIRE

Le début des classes sera le **lundi 27 août 2018 à 8h15.**

Prévoir le matériel scolaire dès la première journée de classe.

Votre enfant doit apporter son sac avec tous ses effets

scolaires **dès le premier jour de classe**

Les parents sont invités à monter en classe pour la première

période.

Approuvé par le conseil d'établissement le 19 juin 2018